

Interpellation :

Explosion des coûts de la santé : évolution logique ou raisons cachées ?

Développement :

Le 1^{er} janvier 2012, le nouveau mode de financement des hôpitaux entrera en vigueur. Cette nouvelle manière de calculer les prestations hospitalières fait augmenter la tension dans le secteur des soins.

Il semblerait en effet que les coûts des soins risquent d'exploser, ce qui provoquera indéniablement une hausse des primes des assurances maladie. De même, la part payée par les cantons augmentera très considérablement. Selon la nouvelle réglementation, les impôts serviront à couvrir au moins 55% des coûts. De nombreux cantons montent au front désormais afin de trouver des solutions à ce problème.

Toutefois, un problème semble être omis autour de cette question. Il semblerait en effet que de très nombreux étrangers se font soigner dans les hôpitaux suisses, au CHUV par exemple, et contribuent grandement aux problèmes de hausses des coûts et du manque de personnel récurrent.

Dans ce cadre-là, il convient de faire la différence entre les patients étrangers qui viennent dans notre pays et paient leurs soins, de ceux qui viennent ici dans le principal but de bénéficier de notre système généreux social. Ils reçoivent des soins, ne paient pas d'assurance maladie et fraudent de toutes les manières possibles sans être inquiétés. Il est urgent que nos autorités prennent conscience de cela et prennent des mesures correctives.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Dans le cadre des soins prodigués notamment par le CHUV, combien de patients étrangers ont été traités chaque année, au cours de ces cinq dernières années ?
2. Parmi ces étrangers pris en charge par le CHUV, combien de patients ont une autorisation de séjour en règle et combien sont des clandestins ?
3. Parmi les patients au bénéfice d'une autorisation de séjour en règle, combien ont une assurance maladie qui permet de couvrir leurs frais hospitaliers au CHUV ?
4. Aujourd'hui combien de personnel étranger emploie-t-on au CHUV, dans le domaine des soins ?

Bex, le 17 mai 2011

Pierre-Yves Rapaz, député